

Marchés Publics de Services

COMMUNE DE FRESNAY L'EVEQUE

3 place de la Mairie
28 310 Fresnay l'Evêque
02 37 99 90 31

Entretien des espaces verts de la commune de FRESNAY L'EVEQUE

DOSSIER DE CONSULTATION DOCUMENT UNIQUE

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Vendredi 6 Mars 2020 à 18 h 00**

Note aux candidats

Il est demandé aux candidats de ne pas surcharger inutilement leur réponse. Celle-ci doit être présentée simplement sans apport de classeur, pochettes, ou intercalaires, sans reliures également car elles compliquent inutilement les travaux de photocopies. Les réponses manuscrites sont autorisées.

Les réponses doivent être simples et efficaces :

- si vous joignez des certificats de capacité, limitez-vous à 3 ;*
- si vous indiquez des références, limitez-vous aussi à 3 en choisissant celles qui sont les plus pertinentes par rapport au présent marché mais en les complétant par les coordonnées de la personne que la commune peut contacter.*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'entretien régulier de plusieurs espaces verts de la commune de Fresnay l'Evêque.

Le cahier des charges joint au dossier de consultation définit la nature et la consistance des prestations nécessaires à l'entretien de ces espaces verts.

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La maîtrise d'ouvrage est assurée par

COMMUNE DE FRESNAY L'EVEQUE

3 rue de la Mairie

28 310 Fresnay l'Evêque

Le représentant du maître d'ouvrage, signataire du marché et pouvoir adjudicateur est M. Francis BESNARD, Maire

2.1 Étendue de la consultation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles 15 et 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 Décomposition du marché

Le marché comprend 3 lots :

- Lot 1 : taille /élagage des arbres de haute tige
- Lot 2 : entretien et taille des massifs plantés
- Lot 3 : tonte des espaces enherbés

2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans le présent marché.

2.4 Options

Le marché ne comprend pas d'option.

2.5 Durée du marché

Le présent marché débute à compter de la notification pour une durée d'un an ferme. Il sera renouvelable tacitement deux fois sans pouvoir excéder **trois ans au total** sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur.

2.6 Compléments à apporter au C.C.P. :

Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux Cahier des Clauses Particulières (C.C.P). Ils sont tenus de vérifier chaque pièce du dossier et d'indiquer les erreurs, omissions et discordances éventuelles dans les documents.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.8 Dispositions financières et principe de commandes

Les prestations font l'objet d'un prix global et forfaitaire.

Les prestations sont décrites au C.C.P et selon les quantités précisées au cadre DPGF.

2.9 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T. P.) et ses annexes
- Les DPGF par lot

2.10 Remise des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement. Il peut être demandé par courrier ou par mail à la mairie de Fresnay l'Evêque.

Il sera préférentiellement téléchargé sur le site internet www.am28.fr rubrique « marchés publics ».

2.11 Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par mail à l'adresse suivante : fresnay-leveque@wanadoo.fr
Une réponse commune sera alors adressée, par mail, à toutes les entreprises connues de la mairie 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

2.12 Visites de sites

La visite préalable de la commune est obligatoire et donnera lieu à une attestation de visite qui devra obligatoirement figurer dans le dossier d'offre des candidats.

La prise de rendez-vous s'effectuera impérativement par mail à l'adresse suivante : fresnay-leveque@wanadoo.fr.

3. REMISE DES OFFRES

3.1 Contenu de l'offre

L'offre contiendra un projet de marché comprenant :

- Les formulaires de candidature DC1 et DC2 dûment remplis, tamponnés, datés et signés,
- Une note synthétique précisant le ou les lots retenu(s) et détaillant les moyens que le candidat mettra en œuvre pour l'exécution du marché (calendrier, moyens humains et matériels...)
- Le certificat de visite,
- Le DPGF par lot complété, daté, tamponné et signé.

3.2 Remise des offres

Les offres sont adressées ou remises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres seront, de préférence, déposées sur la plate-forme www.am28.fr. Elles pourront également être déposées en mairie contre récépissé ou adressées en mairie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.

Les offres devront parvenir à destination au plus tard pour le **VENDREDI 6 MARS 2020 à 18h**. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ou remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs. Il convient de prévoir le délai d'acheminement, la commune de Fresnay l'Evêque ne pouvant pas être tenue pour responsable en cas de remise de pli après le délai imparti.

Le pli contenant l'offre du candidat porte l'adresse suivante :

MAIRIE DE FRESNAY L'EVEQUE

3 rue de la Mairie

28 310 Fresnay l'Evêque

Le pli indiquera la mention suivante :

OFFRE POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

NE PAS OUVRIR

3.3 Critères d'attribution

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles n°57 à 64 du décret 2016-360 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de l'enveloppe sont, pour le sous-dossier administratif, **les garanties et capacités techniques et financières et les références professionnelles.**

Les critères intervenant dans l'analyse de l'offre sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 70 points
- Valeur technique : 30 points

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec les candidats à l'issue du classement des offres (échanges et auditions éventuelles). Ces négociations auront pour objectif de faire préciser des éléments décrits dans les documents fournis par le candidat. Elles tendront notamment à l'amélioration du rapport qualité/prix de l'offre.

Le refus de participer à la réunion de négociation entraînera le rejet automatique de l'offre du candidat.

En outre, la commune se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

1. INTRODUCTION

Le présent C.C.T.P. définit la nature et les caractéristiques des différents travaux d'entretien des espaces verts à mettre en œuvre sur la commune de Fresnay l'Evêque.

Il définit également les obligations des titulaires des marchés, notamment en termes de sécurité dans le cadre de la réalisation de ces travaux. Ils se conformeront d'autre part aux normes françaises et aux « règles de l'art » ainsi qu'aux différentes prescriptions définies dans le présent cahier.

La mise en œuvre des matériaux devra respecter les prescriptions des fabricants ainsi que les indications des agréments du C.S.T.B.

L'entrepreneur devra signaler avant la signature du marché toute erreur ou omission relevée par lui dans les pièces écrites. Passé ce délai, il ne pourra arguer d'aucune raison pour ne pas effectuer l'entretien des espaces, dans le cadre des prix forfaitaires convenus, tant sur le plan technique qu'esthétique.

2. PRESENTATION DES LOTS

Lot 1 : élagage des arbres de haute tige

Caractéristiques

- Taille des branches
- Broyage des branches
- Nettoyage de fin de chantier et évacuation des déchets

Nombre : environ 200 arbres à élaguer par tiers (voir localisation en annexe)

Fréquence : 1 passage annuel en février

Lot 2 : entretien et taille des massifs plantés

Caractéristiques

- Taillage arbustif
- Entretien des noues et surfaces enherbées plantées
- Nettoyage de fin de chantier, passage du souffleur et évacuation des déchets

Surface : environ 4 500 m² (voir localisation en annexe)

Fréquence de passage : selon calendrier figurant en annexe du CCTP

Lot 3 : Tonte des espaces enherbés

- Tonte et fauchage des pelouses (dont noues et merlons non plantés)
- Passage du rotofil sur les abords, rives et obstacles
- Désherbage manuel du cimetière
- Nettoyage de fin de chantier, passage du souffleur et évacuation des déchets de tonte

Voir localisation en annexe

Fréquence de passage : selon calendrier figurant en annexe du CCTP

3. ORGANISATION ET POLICE DES CHANTIERS

Les entrepreneurs prendront toutes les mesures et dispositions utiles pour assurer la sécurité pendant l'exécution des travaux et organiser leurs chantiers. Les diverses observations devront être faites par télécopie.

Pour tous les travaux qui se dérouleront en condition normale de circulation (diurne ou

nocturne), les entrepreneurs titulaires des marchés seront tenus de prendre des précautions de signalisation conforme aux normes en vigueur en matière de sécurité :

- Pré et post signalisation
- Signalisation linéaire des ouvrages
- Dito pour le personnel et le matériel affecté à ces travaux.

De même, l'entreprise respectera la réglementation pour la circulation des engins d'entretien sur la voie publique entre les sites d'intervention.

Les entrepreneurs seront tenus d'avertir le maître d'ouvrage de toutes anomalies constatées sur les terrains dont ils doivent assurer l'entretien (concentration de déchets, ouvrages vandalisés...)

Les interventions se feront dans le respect des habitants. A titre d'exemple la tonte se fera entre 8 h 30 et 18 h 00, tous les jours, à l'exception des samedis après-midi et dimanches.

Une attention toute particulière sera apportée au maintien en état du mobilier urbain.

4. ANNEXES

- Localisation des arbres de haute tige
- Localisation des massifs plantés à entretenir
- Localisation des espaces enherbés à tondre

Localisation des arbres de haute tige

Localisation	Type	Nombre	Année d'intervention
Bourg		179	
Avenue de la Gare	Tilleul	20	2019
Avenue de la Gare / côté silos	Tilleul	4	2019
Gare	Prunus	5	2020
Silo bassin avenue de la Gare	Peuplier	1	2019
Rue de Bel Air - Silo route d'Ymonville	Charme - Aulnes - Prunus	8	2020
Presbytère	Tilleul	9	2019
Le Carreau	Cerisier	9	2020
La croix Route de Neuvy	Tilleul	5	2020
Square	Sapin- Bouleau - Hêtre - Charme	21	2020
La Blavetterie		3	
Rue Jules Rousseau	Tilleul	26	2020
Entrée village	Prunus	2	2020
Placette	Prunus	7	2020
Place de l'Eglise	Tilleul	4	2019
Place de l'Eglise	Cerisier - Acacia	5	2020
Mairie	Frêne - Erable	5	2020
Rue du 23 Août 1944 vers cimetière	Tilleul	1	2018
Rue du 23 Août 1944 sortie village	Prunus - Cityse	3	2020
Rue Charles Péguy	Tilleul	4	2019
Rue des Ouches	Frêne	2	2020
Stade (bordure route)	Erable	18	2019
Rue Jean Feugereux	Frêne -Tilleul	7	2020
Rue de la Ligne	Frêne - Tilleul - Pommier	10	
Hameaux		15	
Espiers		3	
Beauvois	Tilleul - Poirier	9	
Mérasville		3	
Total		194	

Localisation des massifs plantés

Localisation	Situation	Fréquence
Bourg		
Espaces verts place du village	Place de l'Eglise	Prestige : 3 passages /an
Espace vert à côté de l'église	Rue de la Recette	Prestige : 3 passages /an
Espace vert lotissement du Carreau	Rue des Cerisiers	Confort : 2 passages /an
Haie + espace vert parking du cimetière + plantations du lotissement à droite	Rue du 23 Août 1944	Confort : 2 passages /an
Haies en face cimetière + petit arbre devant dépôt fuel	Rue du 23 Août 1944	Confort : 2 passages /an
Square	Rue de la Garenne	Confort : 2 passages /an
Arbustes autour de la mairie	Rue de la Mairie	Confort : 2 passages /an
Arbustes entre la mairie et la salle polyvalente et arbustes dans la cour arrière de la salle polyvalente	Rue de la Mairie	Confort : 2 passages /an
Arbustes cour de la salle polyvalente	Avenue de la Gare	Confort : 2 passages /an
Lilas devant logement école maternelle et parking	Avenue de la Gare	Confort : 2 passages /an
Noues	Rue de la Mairie	Prestige : 3 passages /an
Noues	Rue de Bel Air	Confort : 2 passages /an
Arbustes sortie village direction Ymonville	Rue de Bel Air	Confort : 2 passages /an
Plantations autour du cabinet médical	Avenue de la Gare	Confort : 2 passages /an
Haies	Rue de la Ligne	Confort : 2 passages /an
Haies	Rue Jean Feugereux	Confort : 2 passages /an
Haies	Rue des Ouches	Confort : 2 passages /an
Arbustes terrain de sport	Rue des Ouches	Naturel : 1 passage /an
Haie terrain de boules	Rue des Ouches	Naturel : 1 passage /an
Plantations autour espace Centaure	Rue des Ouches	Confort : 2 passages /an
Haies	Rue de la Croix	Confort : 2 passages /an
Haies	Rue Jules Rousseau	Confort : 2 passages /an
Hameaux		
Haies + arbres rue du Fossé Blanc	Beauvois	Confort : 2 passages /an
Haies entrée et place de la Mare	Mérasville	Confort : 2 passages /an

Localisation des espaces enherbés

Localisation	Fréquence
Bourg	
Rue Jean Moulin (route de Moutiers)	Naturel : 3 passages /an
Rue de Bel Air (route de Merasville)	Naturel : 3 passages /an
Espace Centaure avec dessus butte et champs	Naturel : 3 passages /an
Terrain de sports	Prestige : 10 passages /an
Station d'épuration	Confort : 6 passages /an
Rue de la Ligne	Confort : 6 passages /an
Rue des cerisiers	Confort : 6 passages /an
Rue de la paix	Confort : 6 passages /an
Cimetière	Prestige : 10 passages /an
Rue du 23 août - champ parcelle enherbée	Naturel : 3 passages /an
Rue de la Garenne - Champs parcelle enherbée	Naturel : 3 passages /an
Rue de la Garenne - Accotement	Naturel : 3 passages /an
Terrain de la Blaveterie	Naturel : 3 passages /an
Rue du 23 Aout - Accotements vers Levesville	Naturel : 3 passages /an
Pelouse cour Mairie	Prestige : 10 passages /an
Pelouse salle polyvalente	Prestige : 10 passages /an
Pelouse cabinet médical et Avenue de la Gare	Prestige : 10 passages /an
Pelouse devant ancienne laiterie Rue Jules Rousseau	Confort : 6 passages /an
Rue de la croix Route de Neuvy - Accotements	Naturel : 3 passages /an
Rue Gaston Couté - Placette accotements	Confort : 6 passages /an
Parcours sportif	Naturel : 3 passages /an
Rue des Ouches - Accotements	Naturel : 3 passages /an
Rue de la Gare / Silo - Accotements	Naturel : 3 passages /an
Hameaux	
Beauvois	Confort : 6 passages /an
Pitheaux	Confort : 6 passages /an
Mérasville - Place de la mare et accotements	Confort : 6 passages /an
Espiers - Place et accotements	Confort : 6 passages /an
Villiers	Confort : 6 passages /an
Cerceaux	Confort : 6 passages /an
Ramassage des feuilles sur l'ensemble de la commune	3 passages en Novembre/Décembre/Janvier